



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
4 mars 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 3<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 30 septembre 2002, à 10 heures

*Président* : M. Sharma ..... (Népal)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Mselle

## Sommaire

Point 122 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités  
du Bureau des services de contrôle interne

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-61014 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Point 122 de l'ordre du jour**

#### **Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne**

*Inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Département des affaires de désarmement (A/56/817)*

1. **M. Nair** (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Département des affaires de désarmement (A/56/817), dit que l'inspection a été coordonnée avec le prochain examen triennal de l'application des recommandations de l'évaluation approfondie menée précédemment par le Département. Conformément à la demande initiale du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, l'inspection a porté en particulier sur la dimension régionale, qui constitue l'un des aspects les plus prometteurs des activités du Département. Tout en constatant que la revitalisation des centres régionaux se déroulait comme prévu, le BSCI a fait observer que leur continuité et leur viabilité à long terme étaient loin d'être garanties et qu'il faudrait faire preuve d'initiative, d'esprit d'équipe et de persévérance afin que chaque centre soit doté de ressources financières suffisantes pour devenir le centre nerveux de la présence régionale du Département.

2. L'inspection a débouché sur une évaluation globalement positive de la gestion du programme et de l'administration du Département. Le plus gros problème auquel se heurte le Département est la disparité entre l'étendue et la complexité de ses attributions et le personnel limité dont il dispose pour s'en acquitter, ce qui entrave le développement de fonctions de recherche, d'analyse et de planification des politiques dignes de ce nom. C'est pourquoi le Département devrait s'employer à utiliser au mieux ses propres ressources, à mobiliser des fonds extrabudgétaires et à conclure des partenariats avec d'autres parties prenantes afin de réaliser les objectifs visés par son programme.

3. Le rapport contient 25 recommandations. Celles qui concernent le programme de travail ont principalement pour objet d'améliorer la fiabilité de la planification, d'assurer un suivi plus exhaustif de

l'exécution du programme et de promouvoir l'inclusion des questions de désarmement dans les autres domaines d'activité de l'Organisation. Le Département est également invité à mieux exploiter le site Internet du Département et à renforcer la diffusion d'informations par les moyens tant traditionnels qu'électroniques, ainsi qu'à prendre les dispositions voulues pour renforcer la coordination et la coopération internes ainsi qu'à l'échelle du système. Le rapport propose en outre des mesures décisives pour assurer la viabilité et l'efficacité à long terme des centres régionaux.

4. Le Département a accepté 24 recommandations mais a contesté celle qui visait à mettre un terme aux activités de son Service du désarmement régional, estimant qu'il serait préférable de lui confier d'autres responsabilités qui pourraient lui donner un nouveau souffle. Le Bureau des services de contrôle interne n'est pas absolument convaincu que la redéfinition projetée des fonctions du Service soit viable et réserve son jugement sur la possibilité de revitaliser celui-ci.

5. Le Secrétaire général adjoint constate toutefois avec satisfaction que le Département a pris sans délai des mesures décisives afin de mettre en oeuvre les recommandations formulées. Au cours des sept mois écoulés depuis la publication du rapport, quatre recommandations ont été intégralement appliquées, cinq autres l'ont été partiellement, tandis que l'application de 13 autres était en cours. Seules trois recommandations sont restées sans suite. Le Bureau continuera de suivre l'application des recommandations contenues dans son rapport.

*Inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (A/56/930)*

6. **M. Nair** (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (A/56/930), dit que l'inspection a permis de réaffirmer la réputation de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) en tant que chef de file en matière de recherche et d'analyse, source autorisée de conseils pratiques et prestataire compétent de services de formation. Nombre de ses produits et services sont non seulement considérés comme la référence en la matière dans la région, mais sont réputés dans le monde entier.

La communication avec le public et les pratiques de la Commission en ce qui concerne la diffusion de ses produits se rangent parmi les meilleures dans le système des Nations Unies.

7. Dans l'ensemble, la CEPALC est arrivée à produire davantage avec moins de ressources. Bien que son effectif ait diminué d'environ un tiers, le volume de ses produits a augmenté d'au moins 40 % au cours des 10 dernières années. La modernisation et la décentralisation récentes de la Commission ont encouragé les cadres à faire preuve d'initiative, de souplesse, et à travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires. Il convient toutefois de contrebalancer ce processus en mettant en place un système tout aussi efficace de responsabilisation et de contrôle, de façon à prévenir tout abus. Le Bureau a par ailleurs constaté que, dans certains cas, des activités se chevauchaient et que l'interaction entre les divisions et avec les bureaux sous-régionaux laissait parfois à désirer. L'administration devrait donc mettre en place un mécanisme de communication et de coordination fiable et promouvoir une plus grande transparence dans la prise de décisions.

8. **M. Nair** note avec satisfaction que la CEPALC a déjà présenté, de sa propre initiative, un rapport initial concernant l'application des 19 recommandations formulées par le BSCI et qui avaient pour objet d'améliorer le contrôle de la planification et de l'exécution des programmes, de renforcer la responsabilité individuelle, d'améliorer la planification et la collaboration à l'échelle de la Commission et de régler certaines questions relatives à la gestion des ressources humaines. Il ressort d'un examen préliminaire du rapport que trois recommandations ont été appliquées intégralement et trois autres partiellement, et que la mise en oeuvre des recommandations restantes était en cours. M. Nair félicite le Secrétaire exécutif de la CEPALC d'avoir donné suite aux recommandations avec discernement, rapidité et efficacité.

*Rapport du Bureau des services de contrôle sur l'audit des politiques et des procédures de recrutement du personnel du Département des opérations de maintien de la paix (A/57/224)*

9. **M. Nair** (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des politiques et des procédures de recrutement du

personnel du Département des opérations de maintien de la paix (A/57/224), dit que l'audit a été réalisé au moment même où le Bureau de la gestion des ressources humaines s'apprêtait à donner effet aux propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines (A/55/253). L'audit a fait ressortir que le délai moyen de recrutement à des postes vacants inscrits au budget ordinaire du Département des opérations de maintien de la paix excédait de loin les 120 jours prévus dans le rapport du Secrétaire général. Le BSCI a été informé que le nouveau système « Galaxy » consultable sur le Web comportait des outils permettant de suivre le processus de recrutement et devrait donc contribuer à réduire les délais de recrutement aux postes qui deviendront vacants dans le Département. Une fois qu'il sera pleinement opérationnel, le système « Galaxy » devrait également contribuer à accroître la transparence et à améliorer la gestion de la procédure de recrutement.

10. Il ressort de l'audit que le processus de recrutement du Département comportait plusieurs autres lacunes. Il ne semble pas que les méthodes d'évaluation par point des candidats préconisées dans le rapport du Secrétaire général aient été utilisées en 2001. En outre, plusieurs incohérences ont été relevées dans l'énoncé des compétences et qualifications figurant dans les avis de vacance de poste publiés par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour des postes similaires ou de même niveau dans le Département. Le BSCI considère que, pour que le processus d'évaluation des candidats soit rigoureux, il faut appliquer de manière systématique les critères de sélection spécifiés dans les avis de vacance de poste.

11. Bien que les règles relatives à la répartition géographique équitable et à la représentation équilibrée des deux sexes soit généralement respectées, il devrait être possible d'améliorer encore la situation en la matière lors du recrutement de candidats destinés à pourvoir les postes supplémentaires qui ont été approuvés par l'Assemblée générale en février 2002.

12. Les cinq recommandations formulées à l'issue de l'audit ont été acceptées par le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Département des opérations de maintien de la paix, qui ont déjà commencé à les appliquer.

*Examen du Système intégré de gestion  
après sa mise en oeuvre au Siège  
de l'Organisation des Nations Unies (A/56/879)*

13. **M. Nair** (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du Système intégré de gestion (SIG) après sa mise en oeuvre au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/56/879), dit que le SIG, principal système de traitement de données électroniques de l'Organisation, est désormais opérationnel au Siège, à New York, et dans sept autres lieux d'affectation hors Siège. Le rapport contient les conclusions d'un audit mené au Siège en 2001 afin d'évaluer la gestion du SIG, la capacité de l'Organisation à accroître, maintenir et appuyer le SIG sur place, ainsi que sa volonté de veiller à ce que les structures techniques soient améliorées afin de tenir compte des normes en vigueur dans le secteur. L'audit a également examiné la validité et l'efficacité du dispositif de sécurité du SIG comme moyen de contrôler l'accès au système et de préserver l'intégrité des données.

14. Plusieurs questions ayant trait à la direction ont été mises au jour, qui nécessitaient toujours un examen. Le BSCI accorde un rang de priorité élevé aux recommandations qu'il a formulées en vue de mettre pleinement en oeuvre le schéma directeur proposé en 1999 par le Groupe de travail sur le SIG de l'Équipe spéciale chargée des services communs, d'actualiser l'accord pour l'établissement d'un service commun du SIG, ainsi que d'élaborer un plan stratégique pour le SIG. Il reste beaucoup à faire pour assurer la cohérence des données SIG et rendre le Système pleinement opérationnel dans tous les lieux d'affectation. Le BSCI recommande instamment que des ressources adéquates soient mobilisées afin de permettre cette intégration et prie le Comité directeur de mener à bien son évaluation sur la viabilité de l'installation du SIG dans les missions de maintien de la paix et les tribunaux pénaux internationaux.

15. Le rapport souligne qu'il faut se pencher sur la question des ressources financières et humaines dont le SIG a besoin pour continuer d'apporter les modifications et améliorations technologiques nécessaires et traiter les demandes de modification en suspens. Étant donné que le SIG est désormais un service relevant de la Division informatique du Bureau des services centraux d'appui, le BSCI recommande que son financement soit imputé

aux chapitres du budget-programme concernant les principaux « exploitants » du système.

16. Le BSCI est également préoccupé par le caractère inadéquat des pistes d'audit existantes et l'inefficacité des rapports relatifs à la sécurité. Il tient à rappeler sa recommandation antérieure selon laquelle il faudrait entreprendre une analyse des risques liés aux systèmes informatiques et mettre au point une politique visant à assurer la sécurité des systèmes informatiques. L'Organisation dépendant de plus en plus du SIG pour son fonctionnement, la Division de l'informatique devrait prendre l'initiative d'élaborer un plan de continuité qui permettrait à l'Organisation de poursuivre ses activités essentielles en cas de sinistre.

17. L'Organisation ayant investi des sommes considérables dans la conception et la mise en place du SIG, le BSCI a formulé des recommandations qui visaient à maximiser les retours d'investissement. M. Nair note avec satisfaction que le Département de la gestion a accepté toutes les recommandations contenues dans le rapport ainsi que d'autres recommandations de caractère plus technique figurant dans un rapport distinct de la Direction, et que certaines recommandations ont déjà commencé à être appliquées.

18. **Mme Wang Xinxia**, formulant des observations sur les rapports présentés par le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, se dit préoccupée par le délai de recrutement aux postes vacants du Département des opérations de maintien de la paix inscrits au budget ordinaire en 2001, et espère que le système « Galaxy » permettra au Département de le réduire. Afin de mettre en place un système de sélection du personnel juste et transparent qui tienne compte des règles relatives à la répartition géographique équitable et à la représentation équilibrée des deux sexes, il faut que les critères d'évaluation des candidats reposent sur une méthode d'évaluation par points. Il convient aussi de prêter une attention particulière aux pays qui fournissent des contingents et à ceux dont les ressortissants sont sous-représentés ou ne sont pas du tout représentés dans l'Organisation.

*La séance est levée à 10 h 35.*